

PC IMC 29 (Association Paralysie Cérébrale - Infirmes Moteurs Cérébraux du Finistère)



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée au début des années 70, sous le nom d'IMC 29, est à l'origine une association de parents ayant un enfant atteint par ce handicap qu'est la Paralysie Cérébrale .

Notre association devenue aujourd'hui PC-IMC 29, nous fédérons plusieurs centaines de personnes dans le Finistère.

POUR QUI AGISSONS-NOUS ?

Nous agissons avec et pour les personnes atteintes d'une Paralysie Cérébrale ou en situation de polyhandicap et leur famille.

Que ces personnes vivent à domicile, en établissement ou utilisatrice de services adaptés.

L'ASSOCIATION A POUR OBJECTIFS :

- de veiller à la défense du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes atteintes de Paralysie Cérébrale sous toutes ses formes et de leurs familles .
- de développer, promouvoir et favoriser l'inclusion au sein de la collectivité des personnes atteintes de Paralysie Cérébrale sous toutes ses formes.
- de représenter ces personnes auprès des autorités politiques et administratives concernées, et d'agir légalement avec elles ou en leur nom sur le plan local, départemental, régional et national ;
- de participer aux instances délibératives et consultatives des organismes gestionnaires d'établissement ou de services la concernant dans lesquelles elle est appelée à siéger .
- d'aviser l'opinion publique, et toutes les parties prenantes, des conditions de la prise en charge, de l'accompagnement des handicaps visés.
- d'œuvrer avec les autres associations départementales, régionales ou nationales qui défendent les mêmes besoins et partagent les mêmes valeurs.
- d'offrir un espace de convivialité et de solidarité entre ses adhérents.

QU'EST-CE QUE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE ?

Le terme de « PARALYSIE CÉRÉBRALE » est la dénomination internationale du terme d'Infirmité Motrice Cérébrale souvent utilisé en France.

La paralysie cérébrale est la principale cause de handicap moteur de l'enfant.

Une naissance toutes les six heures, 4 nouveaux nés en sont atteints chaque jour.

C'est un handicap permanent qui ne s'aggrave généralement pas avec le temps. Il est dû à des dommages sur le cerveau en développement du bébé, soit pendant la grossesse soit autour de la naissance ou les 2 premières années de la vie de l'enfant.

Les causes en sont multiples, par exemple une naissance prématurée ou un cordon enroulé autour du cou du bébé pendant la naissance.

Les conséquences peuvent être plus ou moins lourdes allant d'une légère difficulté à marcher à une atteinte grave de la motricité entraînant l'usage de fauteuil roulant (paralysie d'un côté du corps voire des quatre membres).

Les personnes atteintes de paralysie cérébrale peuvent également présenter des déficiences moins visibles comme des troubles visuels, de la parole, une épilepsie, des troubles des apprentissages, voire une déficience intellectuelle.

«La paralysie cérébrale n'est pas une maladie ».

Il n'existe aucun traitement curatif connu de la Paralysie Cérébrale.

PC-IMC29 est affiliée à la **Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux** reconnue d'utilité publique décret du 19 mai 1992

Adresse :

PC - IMC 29

Centre H. QUEFFELEC

315 rue de Reichstett

29850 GOUESNOU

Tél. : 06 21 29 18 89

Président : Pierre LAMBERT

Secrétaire : B. KERDRAON

Trésorier : J. FROY